

---

## INFORMATION BOURSE DÉPARTEMENTALES

---

**La campagne de bourse départementale vient de débuter.** Vous pouvez demander cette bourse en ligne ou via le **formulaire papier**. **FIN de la campagne : le 30 avril 2021.**

**ATTENTION : Le responsable légal qui demande cette bourse doit être celui qui a obtenu la bourse de collège.**

.....

*Les aides accordées sont de **3 sortes** :*

1) **La BOURSE DÉPARTEMENTALE** :

Attribuée à **TOUS les élèves boursiers** (c'est-à-dire ceux ayant obtenu en septembre-octobre 2020 la **bourse de collège de l'Education nationale**).

Son montant varie selon le taux de cette bourse (Taux 1 : 70€, Taux 2 : 80€ et Taux 3 : 100€)

ATTENTION : **cette bourse doit être demandée par la famille** :

**soit en ligne** sur le site [gironde.fr/bourses](http://gironde.fr/bourses), (lien direct sur notre site)

**soit en remplissant la fiche de demande** ci-jointe, aussi disponible au secrétariat du collège.

*Vous devez choisir entre être payé directement en fournissant un RIB ou par chèque (procédure plus longue).*

2) **Les AIDES à la DEMI-PENSION (2 types d'aides différentes)** :

✓ **Les aides pour les collégiens boursiers de TAUX 2 et 3 uniquement** :

Cette aide est demandée par le collège qui transmet les informations nécessaires au département. Elle permet pour les boursiers de **Taux 3** d'obtenir la **gratuité des repas** et pour les boursiers de **Taux 2** d'obtenir un **coût repas de 1€**.

**Cette prise en charge du département vient en déduction des bourses de collège.**

*Vous la verrez apparaître sur la facture de cantine, comme pour la bourse de collège.*

✓ **La Commission d'accès à la demi-pension** : cette commission départementale vient en aide aux familles ayant des difficultés à prendre en charge le paiement de la demi-pension. Elle examine les dossiers des **élèves boursiers de Taux 1 et 2**, ainsi que ceux des familles des **élèves non boursiers** dès lors que celles-ci ont d'abord sollicité les **Fonds Sociaux du collège**. C'est l'établissement qui la sollicite.

.....

Pour toute question, appelez M. DULON au secrétariat ou envoyez-lui un mail (coordonnées en haut de cette fiche).